

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 30 novembre 2004*

### **Formation professionnelle** **Signature de l'accord de branche dans la Plasturgie**

La Fédération de la Plasturgie a signé le 24 novembre 2004 avec quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO) l'accord de branche sur la Formation Professionnelle tout au long de la vie dans les entreprises de plasturgie.

Cet accord prévoit la mise en œuvre de nombreux dispositifs tels que :

- l'entretien professionnel
- le passeport formation
- le bilan de compétences
- la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- le DIF (Droit Individuel à la Formation)
- le contrat de professionnalisation
- la période de professionnalisation
- le tutorat
- l'apprentissage.

Cet accord fixe donc des objectifs ambitieux en matière de formation pour les entreprises et les salariés de la branche, tout en privilégiant une approche pragmatique de sa mise en œuvre, grâce notamment à une implication forte des partenaires sociaux au sein de la CNPE (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi) et de l'OPCA de branche PLASTIFAF.

---

#### Contacts :

Fédération de la Plasturgie – 65, rue de Prony – 75854 Paris cedex 17 – Fax 01.44.01.16.55

Contact Emploi-Formation : Florence BONNET-TOURE – Téléphone : 01.44.01.16.18

Contact Presse : Isabelle Colas - Tél : 01.44.01.16.05